

Les Caf contribuent au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'au soutien à l'autonomie des jeunes adultes. Dans ce cadre, la branche Famille porte une attention particulière aux évolutions qui touchent ce public et, entre autres, l'utilisation de plus en plus importante des outils numériques tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes. Cette utilisation suscite actuellement de nombreux questionnements chez les parents et les professionnels de la jeunesse.

La présence éducative sur Internet apparaît donc aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives en direction des jeunes.

Face à cette problématique, les Caf s'investissent depuis 2 ans dans le déploiement d'une démarche nommée « Promeneurs du Net ». Créé en Suède il y a une dizaine d'années, ce dispositif part du constat que le numérique offre de nouveaux espaces sur lesquels les jeunes sont amenés à se retrouver mais où une présence éducative par les adultes n'est pas toujours effective.

L'objectif poursuivi est d'assurer une continuité éducative en permettant aux professionnels de la jeunesse (animateurs, éducateurs, informateurs jeunesse ...) de consacrer une partie de leur temps de travail aux pratiques numériques, en complémentarité avec le travail réalisé au sein des structures.

Ces professionnels « Promeneurs du Net » sont mandatés conventionnellement par leur employeur pour assurer cette présence éducative sur Internet dans le cadre de leurs missions habituelles. Ils ne changent donc ni de métier, ni de missions, mais ajoutent à leurs activités « classiques » un nouveau lieu, l'espace numérique, avec un nouvel outil. Il s'agit essentiellement d'une évolution de leur posture professionnelle.

Destiné aux jeunes âgés de 12 à 25 ans et à leurs parents, le dispositif « Promeneurs du Net » vise à développer une présence éducative bienveillante dans la « rue numérique » en complément des actions éducatives de terrain.

L'objectif est d'assurer une continuité éducative en permettant aux Promeneurs du Net de consacrer une partie de leur temps de travail à ce nouvel espace, en complémentarité de leur activité traditionnelle menée au sein des structures ou dans la rue. L'usage du numérique est une pratique répandue au sein des structures d'accueil des jeunes, la démarche Promeneurs du Net permet de la valoriser, de la rendre lisible et de l'intégrer à un réseau structuré et structurant.

La mise en œuvre se concrétise par l'instauration d'une relation de confiance, sur les réseaux sociaux, entre les jeunes fréquentant les structures d'accueil et le Promeneurs du Net qui est un professionnel de la jeunesse (animateur, éducateur, assistant social, ...) mandaté par son employeur pour mener cette action, dans le cadre de ses missions habituelles et du projet éducatif et/ou social de la structure.

La démarche s'appuie sur « vivier » de promeneurs constitutifs d'un réseau animé par un coordinateur départemental, en charge de l'accompagnement et de la formation des Promeneurs du Net, de la communication autour du dispositif, de sa mise en œuvre et de son suivi, selon les orientations définies par le Comité de Pilotage départemental du dispositif, regroupant les principales institutions qui portent les politiques jeunesse.

Dans le cadre des politiques préventives éducatives et sociales en direction des jeunes et de leur mission professionnelle, les Promeneurs du Net assurent une présence éducative

bienveillante sur Internet auprès des jeunes connus au sein des structures a minima quelques heures par semaine. Cette présence est intégrée au temps de travail des agents et adaptée aux horaires de la structure au sein de laquelle ils interviennent.

Le présent cahier des charges décline les attendus de la fonction de Promeneurs du Net pour sa mise en place sur le département des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du déploiement du dispositif, prévu au 2nd semestre 2018.

1) Le gestionnaire employeur du promeneur

La fonction de Promeneurs du Net doit être portée par une structure assurant une présence auprès des adolescents et des jeunes adultes sur le département des Pyrénées-Orientales.

Les structures éligibles doivent relever des champs de compétences « jeunesse » ou « animation de la vie sociale » de la branche famille et de ceux des partenaires institutionnels associés et membres du Comité de Pilotage.

2) Les missions du promeneur

Le promeneur doit :

2.1 : Mener des actions au niveau de son territoire d'intervention :

- créer son compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook et/ou Twitter, Instagram, Snapchat, ... selon les modalités qui seront précisées dans le conventionnement Promeneurs du Net conclu entre son employeur et la Caf,
- partager sur les réseaux sociaux et échanger avec les jeunes connus au sein des structures d'accueil en vue d'établir avec eux une relation de confiance,
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et/ou de leur famille,
- proposer un soutien ou une rencontre dans le cadre de sa structure, voire une orientation vers un service adapté le cas échéant.
- proposer des espaces de paroles, d'échange, de débats, dans le cadre individuels et/ou collectif (« chats », forums, groupes de discussion, ...).
- encourager le développement de projets collaboratifs et responsables (physiques et/ou dématérialisés) en lien avec le numérique.
- créer et/ou renforcer les liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels sur son territoire d'intervention et au niveau du département,
- œuvrer pour permettre de rompre l'isolement des jeunes et de réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap...) grâce à la proximité du numérique,

2.2 : Participer aux actions du réseau départemental :

- temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, ...),
- animations collectives et/ou événementielles des Promeneurs du Net,

2.3 : Veiller à la bonne application des règles liées à la pratique de l'informatique :

- mise à jour de la configuration de l'espace numérique dédié à Promeneurs du Net,
- respect des principes de confidentialité et d'anonymat.

3) Les aptitudes attendues du promeneur

Un ensemble de capacités et de compétences sont nécessaires

3.1 : Qualification :

Pas de formation spécifique ou de profil unique, mais les profils de type éducateur spécialisé, animateur de loisirs, social ou socio-culturel, DeJeps (ex Defa), chargé de projet en animation sociale, diplôme universitaire en projets de santé / social / médico-social, associés à des compétences sur l'utilisation des médias numériques sont adaptés à la fonction.

3.2 : Compétences :

- utilisation des médias numériques, en les intégrant à sa pratique professionnelle,
- connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet,
- bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages,
- connaissance du domaine de la jeunesse (adolescents et jeunes adultes) :
 - réseau et acteurs de l'animation socio-éducative et/ou des loisirs, de l'information jeunesse, des domaines social et médico-social,
 - principaux dispositifs et relais institutionnels : projet éducatif local (Pedt), prévention et protection de l'enfance - dont notamment protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) – politiques institutionnelles de la Caf, du Conseil Départemental, de la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), ...

3.3 : Savoirs :

- environnement informatique et médias de communication,
- bonnes pratiques numériques,
- utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel,
- confidentialité et secret professionnel.

3.4 : Savoirs-faire :

- se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication,
- adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents
- assurer la veille sur les réseaux sociaux.

3.5 : Savoirs-être :

- s'intégrer dans un travail d'équipe et de réseau,
- développer et s'inscrire dans des relations partenariales,
- promouvoir et valoriser le dispositif,
- disposer de bonnes qualités relationnelles, de capacités d'observation et d'analyse des comportements des jeunes,
- faire preuve de pédagogie et de diplomatie.

4) La constitution du dossier de candidature

4.1 : Le dossier administratif :

Ce dossier doit comporter :

- un courrier détaillé du porteur de projet présentant ses **motivations** pour la mise œuvre de la fonction de Promeneurs du Net,
- le **curriculum vitae**, avec qualification et expérience du(es) professionnel(s) proposé(s) par le porteur de projet pour assurer la fonction de Promeneurs du Net.

4.2 : Le dépôt de candidature :

Le dossier « administratif » doit être adressé à la Caf 66 par messagerie électronique via **promeneursdunet66@caf.fr** au plus tard pour le **30 juin 2018**.

5) La sélection des promeneurs

5.1 : L'examen des candidatures :

Les dossiers feront l'objet d'une **étude par la Caf 66** et les postulants pourront être appelés à rencontrer des représentants de la caf et de ses partenaires.

5.2 : Le choix des professionnels :

Les dossiers de candidatures seront examinés par les membres du **Comité de Pilotage en septembre 2018** sur la base des critères suivants :

- qualifications, expérience et dispositions des professionnels pour occuper la fonction de Promeneurs du Net,
- qualité, capacités et motivations du gestionnaire pour assurer cette mission,
- budget prévisionnel présenté pour la mise en œuvre de l'action.

Pour tout **renseignement complémentaire** : **promeneursdunet66@caf.fr**

Pour **en savoir plus** :

- film de présentation : <https://www.youtube.com/watch?v=ycBxgDENGkc>
- site Internet : www.promeneursdunet.fr
- guide de déploiement :
http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/guide_de_deploiement_interactif.pdf
- dépliant :
http://www.promeneursdunet.fr/sites/default/files/outils_accompagnement/24082016_depliantpdn_web.pdf